



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 19093

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'obtention des permis de conduire. Il souhaiterait connaître les taux de réussite des différents permis de conduire et leur évolution respective depuis dix ans dans le département du Rhône.

Texte de la réponse

Le taux de réussite d'un département sur une période donnée correspond à la proportion de candidats reçus à l'épreuve donnant lieu à la délivrance de permis sur l'ensemble des candidats examinés en première présentation sur cette période dans un centre d'examen de ce département. Ainsi, pour les permis relatifs aux groupes moto et lourd, constitués d'une épreuve hors circulation et d'une épreuve en circulation, seul le taux de réussite de l'épreuve en circulation est communiqué. Depuis 2010, ces taux de réussite font l'objet de bilans disponibles sur le site de la sécurité routière <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>. Les taux de réussite ci-dessous distinguent les catégories A1 (motocyclettes légères, correspondant à la catégorie AL avant 2009), A (toutes motocyclettes), B (véhicules légers), C (véhicules lourds isolés), D (véhicules lourds isolés affectés au transport de personnes) ainsi que EB, EC et ED (véhicules de catégories respectivement B, C et D, attelés d'une remorque). Le taux de réussite de la catégorie B - indicateur le plus significatif puisque l'activité B représente plus de 72 % de l'activité examen au niveau national - a enregistré depuis 2006 une forte hausse (+12,8 pts) dans le département du Rhône, mais il reste cependant nettement en deçà du taux de réussite national, même si l'écart se réduit (-6,9 pts en 2012 contr -12,9 pts en 2006).

TAUX DE RÉUSSITE EN PREMIÈRE PRÉSENTATION PAR CATÉGORIE DE PERMIS DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE DEPUIS 2002							
ANNEE	A	A1	B (+ B1)	C	D	EC (+ ED)	EB
2002	83,6 %	69,9 %	44,1 %	64,0 %	58,5 %	80,4 %	-
2003	83,8 %	67,0 %	44,1 %	68,1 %	58,4 %	76,9 %	-
2004	82,0 %	66,3 %	41,1 %	64,9 %	66,7 %	77,9 %	-
2005	82,4 %	74,3 %	40,3 %	67,4 %	67,8 %	78,7 %	-
2006	83,0 %	65,0 %	39,4 %	70,5 %	65,7 %	79,4 %	-
2007	86,2 %	77,5 %	40,1 %	69,0 %	65,2 %	81,9 %	-
2008	84,7 %	67,6 %	41,8 %	71,1 %	67,3 %	81,3 %	-

2009	86,2 %	64,1 %	42,1 %	73,1 %	77,1 %	83,4 %	78,6 %
2010	87,4 %	64,4 %	43,7 %	73,5 %	64,6 %	83,8 %	81,3 %
2011	89,6 %	76,8 %	48,7 %	74,5 %	74,0 %	83,8 %	80,2 %
2012	90,7 %	71,8 %	52,2 %	69,6 %	79,4 %	83,6 %	80,1 %

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19093

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1781

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9283